

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 DECEMBRE 2020**

**Présents** : BARBUT René, BORDJI Djamel, BOUDACHE Zina, BRIOUDES Georges, CAELLES Joris, CHALMETON Francis, CHAPON Christian, CHAVIGNEAU Marie-Bérangère, DELPUECH Jean-Claude, DESIERES Christel, DUFFAUD Jean-Claude, GUILHOT Véronique, JULIAN Damien, MATHIS Christine, MISTRAL Jean-François, NAAMAR Elisabeth, ROLDO Marjorie, SCHWARTZ Liliane, VACHER Jean-Serge

**Pouvoirs** : GOURET Coralie à ROLDO Marjorie, NAAMAR Abdelaziz à BRIOUDES Georges

**Excusé** : VACHER Cyril, CHASTAGOL Emma

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30 et, constatant que le quorum est atteint, passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire demande au préalable le rajout d'une délibération rendue nécessaire entre la date de convocation et ce jour.

Présence de Mr GONZALES, correspondant Midi Libre.

Christine MATHIS sera la secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 09 Octobre 2020

**Vote : adopté à l'unanimité**

**Délibération n° 048/2020 : Avenants aux travaux de la nouvelle cantine scolaire :**

La nouvelle cantine sera fonctionnelle en Janvier 2021.

Pour rappel, montant : 276 174,67€ HT

331 409,00€ TTC

Participation de la Commune : 70 000€

Suite à des travaux complémentaires, l'assemblée délibérante doit voter pour la mise en paiement des avenants de 5 546,52€

Vote : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

**Adopté à l'unanimité**

**Délibération n° 049/2020 : Décision Modificative Comptable sur le Budget Communal 2020 :**

Cette délibération concerne :

DM 1 virements de crédits nécessaires :

\* Section Investissement :

Diminution du Chapitre 21 pour 43 000.00€ soit -25000.00€ au compte 2111 et -18000.00€ au compte 2188 pour une,  
Augmentation des dépenses au Chapitre 204 compte 204172 pour +23000.00€ et +20000.00€ au chapitre 23 compte 2313.

DM2 crédits supplémentaire : votés à la demande du Comptable Public pour provisionner le déficit du budget Lotissement soit :

Basculer 215 281.91€ de la section de fonctionnement vers la section d'investissement en utilisant les chapitres d'ordre de transfert soit :

En Dépenses de Fonctionnement au chapitre 023, 215 281.91€ // En recettes d'investissement au chapitre 021, 215 281.91€. Ainsi la somme de 215 281.91€ peut être inscrite au 27638 au titre de provision.

Tant que le budget annexe lotissement n'est pas soldé et tant que la totalité des lots n'aura pas été vendu, cette écriture ne sera pas passée car il ne s'agit que d'une provision.

DM3 crédits supplémentaires : pour pouvoir mettre en paiement les dernières factures du service SAT (assistance personnel temporaire du CDG30) :

\*Section Fonctionnement :

Dépenses au Chapitre 12 compte 6218 pour 20 000.00€

Recettes au chapitre 013 compte 6419 remboursement de personnel par l'assurance Gras Savoye pour 20 000.00€.

Vote : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

### **Délibération n° 050/2020 : Décision Modificative Comptable sur le Budget Lotissement 2020 :**

A la demande du comptable public, une DM doit être votée pour le budget annexe Lotissement afin que ce dernier soit en équilibre et fasse apparaître la provision votée par le budget principal de la Commune soit :

En section d'Investissement :

Dépenses au chap 040 compte 3555 pour 215 281.91€ // Recettes au compte 168741 pour la même somme. Pour information il reste 2 parcelles à vendre pour une somme approximative de 120 000€.

Vote : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

### **Délibération n° 051/2020 : Exonération du Loyer du Salon de Coiffure Novembre 2020 :**

La coiffeuse n'ayant pu exercer au mois de Novembre en raison de la COVID-19, Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante d'annuler l'encaissement du loyer (230,00€)

Vote : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

**Délibération n° 052/2020 : Travaux 2019 : Enfouissement Téléphonie Rue du 11 Novembre 1918 17-TEL-14, Bilan Financier définitif, dépassement du prévisionnel complétude à la Délibération n° 063/2018 :**

Le projet s'élevait à 27 326,29€ HT, soit 32 791,55€ TTC. La Commune s'était engagée à inscrire sa participation pour 34 160.00€. Le bilan définitif est de 35 508.89. Il est nécessaire d'entériner cette dépense définitive afin de pouvoir payer les dernières situations comptables pour solde.

Vote : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

**Délibération n° 053/2020 : Travaux 2021 : Enfouissement Eclairage Public Rue de la Plaine RD 238b20-EPC-33 (délibération modificative) :**

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 041/2020 du 09 Octobre 2020. Le coût total s'élève à 30 930,00€, soit 700€ de plus que le prévisionnel à mettre en paiement.

Vote : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

**Délibération n° 054/2020 : Présentation et Validation du RPOS 2019 Eau Potable :**

Monsieur le Maire rappelle que le rapport peut être consulté en Mairie.

En 2019, la Grand' Combienne des Eaux desservait les communes de Branoux les Taillades, Cendras, La Grand' Combe, Les Salles du Gardon et Sainte-Cécile d'Andorge.

**Exercice 2019 :**

- 6 031 abonnés, soit 11 270 habitants desservis
- Consommation moyenne de 72,83 m<sup>3</sup> par abonné
- Prélèvement de 718 004 m<sup>3</sup> entre le Moulin Larguier, Ruffières, source du Pradet, forage de Paillères, puits de l'Andorge, source des Vernèdes, forage des Ponchets, captage bas du Castanet, forage du Clos de l'Abbaye
- Production de 715 553 m<sup>3</sup> entre les différents sites cités ci-dessus
- Indice linéaire des volumes non comptés : 5,1 m<sup>3</sup>/j/km
- Indice linéaire des pertes : 5 m<sup>3</sup>/j/km
- 2,62€ le m<sup>3</sup>

Vote : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

**Délibération n° 055/2020 : Présentation et Validation du Rapport Annuel 2019 du Service Public Assainissement :**

Le rapport peut être consulté en Mairie.

Monsieur le Maire rappelle la non conformité de la station d'épuration de l'Habitarelle car devenue obsolète. Une nouvelle devrait voir le jour sur le Parc Humphry Davy sur la commune de La Grand' Combe. Si rien n'est fait, Mr le Préfet peut s'opposer à délivrer de nouveaux permis de construire.

Concernant la commune des Salles du Gardon :

- 1 240 abonnés
- 88 619 m3 facturés
- 73 TMS évacuées (Tonnes Matières Sèches)
- Conformité règlementaire des rejets : 0 (indicateur : valeur 0 non conforme - valeur 100 conforme)

Vote : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

**Adopté à l'unanimité**

**Délibération n° 056/2020 : Désignation d'un Elu Référent sur la Transition Ecologique et Energétique :**

Sur la demande de Mr le Préfet, une personne référente doit être désignée, Monsieur le Maire propose sa candidature.

Vote : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

**Adopté à l'unanimité**

Questions diverses :

Mr DELPUECH : problème d'eau potable dans les différents écarts de la Commune

Mr BRIOUDES : attente d'une réponse de Mr Gué

Mr DELPUECH : formation des élus

Mr BRIOUDES : la personne qui le souhaite peut se renseigner et la faire

Mr DELPUECH : concernant les résidents de la Maison de Santé La Pomarède qui n'ont plus d'animation ni visite

Mr BRIOUDES : tous les EHPAD sont confinés, des visites essentielles encadrées ont lieu sur rendez-vous

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 21h50.

***Le présent Compte Rendu sera soumis pour approbation à l'assemblée délibérante lors du prochain Conseil Municipal.***

Fait à Les Salles du Gardon, le 24 Décembre 2020

Visa de Monsieur le Maire,  
Georges BRIOUDES